Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260305-B2026_067-DE

Bureau métropolitain du 5 mars 2026

Décision

PSDA/DAUH/AABAS
Rapporteur : Mme Besserve L.

B 2026-067 - Habitat - Archipel Habitat - Construction/acquisition-amélioration/réhabilitation 22 programmes de logements locatifs sociaux - Emprunts Caisse Dépôts et Consignations - Garantie - Conventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18h04.

La présidence de séance est assurée par M. Crocq A., Vice-Président.

Présents : M. Crocq A., Mme Besserve L., M. Dehaese O., M. Puil H., M. Hervé P., Mme Vincent S., M. Hamon L., M. Thébault P., Mme Rousset E., M. Salmon P., M. Huaumé Y., M. Legagneur J., M. Pollet M., M. Guéret S., M. Goater J., M. Bonnin P., M. Depouez H., M. Rouault J., M. Lefeuvre G..

Ont donné procuration : Mme Appéré N. à M. Crocq A., M. Theurier M. à M. Thébault P., M. Sémeril S. à M. Huaumé Y., Mme Zamord P. à M. Hamon L., Mme Schoumacker E. à M. Pollet M., Mme Andro R. à Mme Vincent S., M. Hervé M. à Mme Rousset E., M. Nadesan Y. à M. Dehaese O., M. Prigent A. à M. Lefeuvre G., M. Savignac J. à M. Bonnin P., M. Yvanoff D. à M. Hervé P..

Absents/Excusés : Mme Ducamin M., Mme Pellerin I., M. Du Mottay E., M. Le Bihan T., Mme Parmentier M., M. Labbé S..

Le quorum s'élève à 18 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 27 février 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies.

La séance est levée à 19h03.

Vu la délibération n° 01.474 du 22 novembre 2001 décidant de garantir tous les emprunts relatifs aux nouvelles opérations de logements sociaux financées par Rennes Métropole ;
Vu la délibération n° C 2024-017 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;
Vu les contrats de prêts N° 182525, N° 181744, N° 182896, N° 182526, N° 182528, N° 182832, N° 182529, N°182854, N° 183746, N° 182834, N° 182110, N° 183089, N° 184317, N° 184318, N° 184319, N° 184320, N° 184321, N° 184305, N° 184322, N° 184398, N° 184307, et N° 184489 en annexe signés entre Archipel Habitat et la Caisse des dépôts et

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260305-B2026_067-DE

consignations.

EXPOSÉ

Archipel Habitat sollicite la garantie de Rennes Métropole pour le financement des programmes des 22 opérations suivantes :

Programme n° 1 : construction de 22 logements financés en PLUS PLAI, située ZAC Botrel B3 à Acigné.

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLUS		
Enveloppe	-	-		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5706580	5706579		
Montant de la Ligne du Prêt	82 998 €	79 716 €		

Programme n° 2 : construction de 15 logements financés en PLUS PLAI, située Lotissement du Petit Saint Lubin à Langan.

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLUS		
Enveloppe	-	-		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5701208	5701207		
Montant de la Ligne du Prêt	46 227 €	88 273 €		

Programme n° 3 : construction de 20 logements financés en CPLS située 13 rue des Jardins à Orgères.

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS			
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2025			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5701214			
Montant de la Ligne du Prêt	104 555 €			

Programme n° 4 : construction de 63 logements financés en PLUS PLAI, située 12 allée de Brno à Rennes.

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLUS		
Enveloppe	-	-		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5681097	5681098		
Montant de la Ligne du Prêt	1 050 526 €	1 057 039 €		

Programme n° 5 : construction de 85 logements financés en PLUS PLAI, PLS, située 10 allée de Brno à Rennes.

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLS	PLUS	
Enveloppe	-	PLSDD 2025	-	
Identifiant de la Ligne du Prêt	5681140	5681139	5681141	
Montant de la Ligne du Prêt	1 230 381 €	1 271 981 €	1 041 676 €	

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260305-B2026_067-DE

Programme n° 6 : acquisition-amélioration de 3 logements financés en PLAI, située 4 rue de Saint-Malo à Rennes.

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier		
Enveloppe	-	-		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5705692	5705691		
Montant de la Ligne du Prêt	115 929 €	83 352 €		

Programme n° 7 : construction de 72 logements financés en PLUS PLAI, située site Guines C1 - Sablonnière à Rennes.

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLUS		
Enveloppe	-	-		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5706723	5706722		
Montant de la Ligne du Prêt	257 365 €	520 108 €		

Programme n° 8 : construction de 36 logements financés en PLUS PLAI, située Jules Ferry – rue Jean Guéhénno à Rennes.

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLUS		
Enveloppe	-	-		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5706618	5706617		
Montant de la Ligne du Prêt	251 488 €	194 683 €		

Programme n° 9 : Acquisition-amélioration de 10 logements financés en PLUS PLAI, située 27 rue Jean Marie Duhamel à Rennes.

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5707455	5707454	5707457	5707456
Montant de la Ligne du Prêt	261 391 €	189 495 €	315 605 €	183 127 €

Programme n° 10 : Réhabilitation (Rénovation parties communes) de 161 logements financés en PAM, sur plusieurs adresses à Rennes, opération dénommée "Gildas Even".

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM			
Enveloppe	-			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5704916			
Montant de la Ligne du Prêt	262 000 €			

Programme n° 11 : Réhabilitation (Réha thermique) de 34 logements financés en PAM, dénommée 7 et 9 P Henry située rue Paul Henry à Rennes.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260305-B2026_067-DE

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM	PAM		
Enveloppe	-	Eco-prêt		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5694791	5694790		
Montant de la Ligne du Prêt	280 000 €	697 000 €		

Programme n° 12 : Réhabilitation de 67 logements financés en PAM, située allée de Macédoine à Rennes.

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM			
Enveloppe	-			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5702941			
Montant de la Ligne du Prêt	347 883 €			

Programme n° 13 : Acquisition en VEFA de 40 logements financés en PLUS PLAI, située Beauregard Quincé à Rennes et dénommée "AMI BOIS".

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5712231	5712230	5712233	5712232
Montant de la Ligne du Prêt	1 440 625 €	995 061 €	1 250 072 €	950 811 €

Programme n° 14 : Construction de 20 logements financés en PLUS PLAI, située rue de Nantes à Rennes, opération dénommée "Madeleine".

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5712289	5712288	5712291	5712290
Montant de la Ligne du Prêt	983 726 €	173 400 €	1 127 151 €	184 256 €

Programme n° 15 : Construction de 14 logements financés en PLUS PLAI, située Lieu-dit le Chemin Neuf à La Chapelle-Chaussée.

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5712315	5712314	5712317	5712316
Montant de la Ligne du Prêt	702 683 €	115 544 €	690 487 €	115 423 €

Programme n° 16 : Construction de 18 logements financés en PLUS PLAI, située ZAC des Boschaux lot A et B à Saint-Armel.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260305-B2026_067-DE

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5712340	5712339	5712342	5712341
Montant de la Ligne du Prêt	935 998 €	173 144 €	818 727 €	159 307 €

Programme n° 17 : Acquisition en VEFA de 37 logements financés en PLUS PLAI PLS située 175 rue de Châteaugiron à Rennes, opération dénommée "L'Esplanade".

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2026	-	-	PLSDD 2026
Identifiant de la Ligne du Prêt	5712405	5712402	5712401	5712400
Montant de la Ligne du Prêt	1 202 180 €	863 324 €	858 936 €	701 206 €

Offre CDC			
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLS foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	PLSDD 2026	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5712399	5712404	5712403
Montant de la Ligne du Prêt	938 876 €	415 848 €	401 786 €

Programme n° 18 : Construction de 37 logements financés en PLUS PLAI, située à Baud Chardonnet à Rennes, opération dénommée "Darius".

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5712512	5712511	5712514	5712513
Montant de la Ligne du Prêt	1 950 722 €	285 587 €	2 161 859 €	304 801 €

Programme n° 19 : Construction de 40 logements financés en PLUS PLAI, située rue des Verdaudais à Acigné, opération dénommée "Tannerie".

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5712525	5712524	5712527	5712526
Montant de la Ligne du Prêt	1 928 842 €	326 766 €	2 116 719 €	339 308 €

Programme n° 20 : Acquisition en VEFA de 6 logements financés en PLAI, située Boulevard Marbeuf à Rennes.

Offre CDC		
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier
Enveloppe	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5712565	5712564
Montant de la Ligne du Prêt	620 934 €	313 522 €

Programme n° 21 : Construction de 12 logements financés en PLUS PLAI, située 1 impasse

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260305-B2026_067-DE

du Telle à Laillé.

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5712599	5712598	5712601	5712600
Montant de la Ligne du Prêt	537 293 €	99 201 €	513 462 €	99 201 €

Programme n° 22 : Acquisition-Amélioration de 3 logements financés en PLAI, située 83 avenue André Bonnin à Chantepie.

Offre CDC		
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier
Enveloppe	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5712485	5712484
Montant de la Ligne du Prêt	117 559 €	75 514 €

Le montant total à garantir s'élève à **38 002 659 €.**

Article 1 : Rennes Métropole accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de prêts d'un montant total de 20 829 213 €, souscrits par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions :

- constitué de deux lignes du contrat de Prêt N° 182525
- constitué de deux lignes du contrat de Prêt N° 181744
- constitué d'une ligne du contrat de Prêt N° 182896
- constitué de deux lignes du contrat de Prêt, N° 182526
- constitué de trois lignes du contrat de Prêt, N° 182528
- constitué de deux lignes du contrat de Prêt N° 182832
- constitué de deux lignes du contrat de Prêt N° 182529
- constitué de deux lignes du contrat de Prêt N° 182854
- constitué de quatre lignes du contrat de Prêt N° 183746
- constitué d'une ligne du contrat de Prêt N° 182834
- constitué de deux lignes du contrat de Prêt N° 182110
- constitué d'une ligne du contrat de Prêt N° 183089
- constitué de quatre lignes du contrat de Prêt N° 184317
- constitué de quatre lignes du contrat de Prêt N° 184318
- constitué de quatre lignes du contrat de Prêt N° 184319
- constitué de quatre lignes du contrat de Prêt N° 184320
- constitué de sept lignes du contrat de Prêt N° 184321
- constitué de quatre lignes du contrat de Prêt N° 184305
- constitué de quatre lignes du contrat de Prêt N° 184322
- constitué de deux lignes du contrat de Prêt N° 184398

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260305-B2026_067-DE

- constitué de quatre lignes du contrat de Prêt N° 184307
- constitué de deux lignes du contrat de Prêt N° 184489

La garantie de Rennes Métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 38 002 659 € (trente-huit millions deux mille six cent cinquante-neuf euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente décision.

La garantie de Rennes Métropole s'éteindra dès lors qu'un remboursement anticipé total sera réalisé sans qu'il soit nécessaire de reprendre une décision.

En cas de remboursement anticipé partiel, la garantie de Rennes Métropole sera maintenue à hauteur du montant du prêt restant à rembourser sans qu'il soit nécessaire de reprendre une décision.

Article 2 : **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de Rennes Métropole est accordée pour la durée totale des Prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Archipel Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, Rennes Métropole s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Archipel Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Rennes Métropole s'engage pendant toute la durée des Prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des Prêts.

Article 4 : Le Bureau de Rennes Métropole autorise la Présidente à signer les conventions à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole, relative à la garantie des emprunts.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

A l'unanimité, 1 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Honoré Puil

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 162 714 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 22 logements financés en PLUS PLAI, située ZAC Botrel B3 à Acigné, selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 134 500 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 15 logements financés en PLUS PLAI, située Lotissement du Petit Saint Lubin à Langan, selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour l'emprunt d'un montant total de 104 555 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 20 logements financés en CPLS située 13 rue des Jardins à Orgères, selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 2 107 565 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 63 logements financés en PLUS PLAI, située 12 allée de Brno à Rennes, selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 3 544 038 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 85 logements financés en PLUS PLAI et PLS, située 10 allée

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260305-B2026_067-DE

de Brno à Rennes, selon les conditions susmentionnées ;

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 199 281 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'acquisiton-amélioration de 3 logements financés en PLAI, située 4 rue de Saint-Malo à Rennes, selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 777 473 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 72 logements financés en PLUS PLAI, située site Guines C1 – Sablonnière à Rennes, selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 446 171 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 36 logements financés en PLUS PLAI, située Jules Ferry – rue Jean Guéhénno à Rennes, selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 949 618 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'acquisition-amélioration de 10 logements financés en PLUS PLAI, située 27 rue Jean Marie Duhamel à Rennes, selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour l'emprunt d'un montant total de 262 000 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de réhabilitation (Rénovation de parties communes) de 161 logements financés en PAM, située sur plusieurs adresses à Rennes, selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 977 000 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de réhabilitation (Réha thermique) de 34 logements financés en PAM, située rue Paul Henry à Rennes, selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour l'emprunt d'un montant total de 347 883 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de réhabilitation de 67 logements financés en PAM, située 1, 1A, 2 et 3 allée de Macédoine à Rennes, selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 4 636 569 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'acquisition en VEFA de 40 logements financés en PLUS PLAI, située Beauregard Quincé à Rennes et dénommée"AMI BOIS", selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 2 468 533 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 20 logements financés en PLUS PLAI, située rue de Nantes à Rennes et dénommée "Madeleine", selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 1 624 137 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 14 logements financés en PLUS PLAI, située Lieu-dit le Chemin Neuf à La Chapelle-Chaussée, selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 2 087 176 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 18 logements financés en PLUS PLAI, située ZAC des Boschaux lot A et B à Saint-Armel, selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 5 382 156 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'acquisition en VEFA de 37 logements financés en PLUS PLAI PLS, située 175 rue de Chateaugiron à Rennes, et dénommée "L'Esplanade" , selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260305-B2026_067-DE

total de 4 702 969 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 37 logements financés en PLUS PLAI, située Baud Chardonnet à Rennes, et dénommée "Darius", selon les conditions susmentionnées ;

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 4 711 635 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 40 logements financés en PLUS PLAI, située rue des Verdaudais à Acigné et dénommée "Tannerie", selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 934 456 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'acquisition en VEFA de 6 logements financés en PLAI, située Boulevard Marbeuf à Rennes, selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 1 249 157 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 12 logements financés en PLUS PLAI, située 1 impasse du Telle à Laillé, selon les conditions susmentionnées ;
- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts d'un montant total de 193 073 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'acquisition-amélioration de 3 logements financés en PLAI, située 83 avenue André Bonnin à Chantepie, selon les conditions susmentionnées ;
- d'approuver les termes des conventions à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Pour La Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Olivier DEHAESE
Elu DEHAESE Olivier 6ème
Vice-Président
Signé le : 7 mars 2026

Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Signé le : 7 mars 2026

Olivier DEHAESE

Laurence QUINAUT